



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur, 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — 10 — — 13 — »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**  
3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 08 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 11 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**  
3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —  
**ON S'ABONNE A SAUMUR,**  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITTE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

**Chronique Politique.**

Le *Moniteur* contient le décret qui prorogé la session du Corps-Législatif jusqu'au 30 juin inclusivement. Les décrets qui renouvellent les pouvoirs du bureau sont publiés en même temps par le journal officiel.

MM. Schneider et Alfred Le Roux sont nommés vice-présidents, et MM. Hébert et de Romeuf questeurs du Corps-Législatif.

Le Sénat s'est réuni mardi en séance générale pour recevoir communication des lois votées par le Corps-Législatif et entendre divers rapports.

Le Corps-Législatif a adopté, dans sa séance de lundi, après une courte discussion, le budget des affaires étrangères.

On s'est ensuite occupé du budget du ministère de l'intérieur. La première section, concernant l'administration centrale, et la seconde section relative à l'administration générale, ont été successivement adoptées.

Les nouvelles de la mission Vegezzi continuent à être favorables. Le royaume d'Italie prendrait 20 millions de la dette pontificale à sa charge. On ne croit pas cependant que les accords soient stipulés dans une convention proprement dite. On procéderait par échange de communication écrite.

Les lettres de Rome du 10 disent qu'une commission de neuf cardinaux devait se réunir le soir même pour discuter avec le pape les questions relatives à la mission Vegezzi.

On assurait que le gouvernement italien avait demandé quelques modifications au projet d'arrangement primitif.

Le voyage de l'Empereur, en Algérie, a produit une impression très-heureuse en Allemagne; on n'y doute plus aujourd'hui de la popularité universelle dont Sa Majesté continue de jouir en France, et c'est avec une sympathie très-vive qu'on a vu l'Impératrice porter si paisiblement le poids des affaires publiques.

Les journaux belges annoncent qu'il n'est plus question d'une manière sérieuse de la manifestation qu'on voulait organiser à Waterloo pour le 18 juin.

La grande question à Berlin, pour le moment, est de savoir si le docteur Virchow se battra avec M. de Bismark, et si le docteur Gneist se battra avec M. de Roon, ministre de la guerre.

Comme l'a dit avec son sans-çaçon ordinaire M. de Bismark, c'est le combat des Horaces et des Curiaces qui est en perspective.

La Chambre des députés ne veut pas laisser poser en principe qu'un député puisse être provoqué en duel pour des paroles prononcées à la tribune, et M. de Grabow, le président, a déclaré que M. Virchow ne devait pas répondre au cartel qui lui a été envoyé par le président du conseil; mais M. Virchow paraissait se résigner difficilement à suivre ce conseil, et la question n'est pas encore résolue.

Voilà où en est le régime parlementaire en

Prusse avec un ministre qui brave toutes les décisions de la Chambre, et une Chambre qui rejette impitoyablement toutes les décisions du ministre.

L'incident relatif au duel de M. de Bismark avec M. Vinchow paraît vidé. Ce dernier a, en effet, déclaré qu'il était prêt à échanger avec le président du conseil des explications propres à mettre fin au différend.

L'irritation entre les deux grandes puissances allemandes va toujours croissant, et, comme indice de cette situation, on annonce que l'entrevue projetée entre les souverains d'Autriche et de Prusse à Carlsbad n'aura pas lieu.

On écrit de Vienne que l'empereur François-Joseph amnistiera tous les Hongrois condamnés pour crimes politiques qui se trouvent en assez grand nombre dans les diverses forteresses de l'Empire.

La Chambre des députés de Cobourg-Gotha s'est refusée à voter la contribution pécuniaire du duché, destinée à subvenir aux frais de la Diète.

Cette décision est des plus importantes, car si elle était adoptée par les autres représentations de l'Allemagne, les gouvernements se verraient obligés à convoquer un Parlement unitaire.

La *Correspondencia*, du 10 juin, annonce qu'on vient de découvrir à Valence une conspiration militaire par suite de laquelle le colonel du régiment de Bourbon, M. Alemany, trois officiers supérieurs du même régiment

et un officier du régiment de Valence ont été arrêtés.

On dit que c'est le gouverneur civil, M. Rubio, qui a donné avis du plan des conspirateurs au capitaine général. Avant de prendre aucune mesure, celui-ci a voulu s'enquérir, et a acquis la triste certitude que le soulèvement du régiment de Bourbon était fixé à une heure de la nuit.

Les dépêches télégraphiques reçues par le gouvernement espagnol disent qu'à sept heures du matin, au moment où le général Villalonga rendait compte des événements de la nuit précédente, la plus grande tranquillité régnait à Valence, et que rien ne menaçait de troubler l'ordre public ou la discipline des troupes.

Il a été question lundi soir, à la Chambre des lords, des résolutions du gouvernement anglais au sujet des navires confédérés et de la proclamation du président Johnson, d'après laquelle seraient considérés comme pirates les navires étrangers qui chercheront à pénétrer dans les ports où le blocus a été maintenu.

Le comte Russell, sur les interpellations de lord Derby, a reconnu que cette proclamation a un caractère étrange, mais il n'y voit qu'une simple déclaration comminatoire.

Le *Courrier des Etats-Unis* annonce comme positive l'arrestation de Lee, et il fait suivre cette nouvelle des observations suivantes, auxquelles nous nous associons complètement :

« Nous voulons encore douter de cette grave

**PROVERBES.**

2

**AUGUSTE ET MARIE**

Par ELIACIM JOURDAIN.

(Suite.)

Que de pensées se pressent dans l'esprit, à l'aspect de ce minéral en fusion, passant ensuite à l'état de fonte, pour se convertir bientôt en fer et être, plus tard, façonné en coutres de charrue nourriciers ou en glaives homicides; puis, sous l'action dissolvante du temps, revenir à son état primitif, à travers mille opérations chimiques, pour être de nouveau jeté à la fournaise et réduit à l'état de fer, — fendre la terre ou percer le cœur de l'homme!

Au nombre des établissements bien faits pour donner, en 1780, une idée grandiose de la métallurgie, venaient, en première ligne, les hauts-fourneaux des Vieux-Conches, auxquels s'ajoutaient des fourneaux pour la conversion de la fonte en fer. Ces hauts-fourneaux de diverses espèces étaient désignés, dans le pays, sous le nom générique de forges.

Ces forges, situées à cinq lieues, ouest, d'Evreux, et mues par la petite rivière de l'Iton aux eaux paisibles et cristallines, étaient en pleine activité en 1780, année où se passe l'action qui fait le sujet de cette histoire.

Deux cents ouvriers pouvaient à peine suffire à la fabrication de la fonte et à son affinage, et cependant tous ces hommes étaient dans la force de l'âge; les plus jeunes comptaient vingt ans, les plus âgés quarante ans: aussi fallait-il voir les yeux étinceler, les fronts ruisseler et les muscles se contracter? Jamais la force humaine n'avait offert un plus beau, un plus saisissant spectacle. Ces hommes étaient autant d'archanges terrassant le démon de la matière!

Au nombre des ouvriers attachés au service de ces hauts-fourneaux, se trouvait un jeune homme appelé Auguste Fleury, de la commune de Sainte-Marthe, distante des Vieux-Conches d'environ une lieue. Il n'avait pas encore vingt-deux ans; mais on lui en eût donné vingt-cinq, à sa haute stature et à sa force herculéenne... Seul, il n'eût pas craint trois hommes et eût lutté contre eux, en même temps, avec avantage.

Mais cette force prodigieuse, Auguste Fleury n'a-

vait pas encore trouvé l'occasion de l'exercer, ou, plutôt, il avait, jusqu'alors, dédaigné de la faire sentir sur des êtres pensants, aimant mieux l'employer à dompter la matière aveugle. Sa vigueur et sa prudence lui avaient valu l'avantage — disons mieux: l'honneur — d'être chargé de la plus grave opération métallurgique, la coulée de la gueuse, travail où l'ouvrier joue sa vie et le maître sa fortune! Auguste faisait alors des prodiges d'audace et de sang-froid. On eût dit un dieu, à le voir commander à ce fleuve de fonte liquide, impatient de gagner le lit qui lui a été préparé, mais qu'il eût bien su se faire, à défaut de l'homme.

Nul n'eût osé alors adresser la parole au jeune forgeron, dans la crainte de le distraire de son travail et de compromettre l'importante opération confiée à sa prudence, non moins qu'à son habileté.

Mais, lorsque les gueuses étaient coulées, ce jeune homme, si sérieux pendant la fonte, redevenait le garçon le plus ouvert et le plus doux de l'atelier, recommandant l'union et la concorde à tous ses compagnons, aux vieux comme aux jeunes; aussi était-il aimé et estimé de tous, pour son esprit de justice et son amour de la paix.

On était au 3 janvier, veille de l'Épiphanie.

Or, le 3 janvier, tous les travaux cessent à la campagne, à partir de midi, car ce jour-là est la fête des rois pour le village, et il faut se préparer à célébrer l'antique anniversaire.

Soufflets et martinets s'arrêtèrent donc, comme par enchantement, dans les forges des Vieux-Conches, le 3 janvier 1780, comme midi sonnait à l'horloge du village; et tous les ouvriers de saisir leurs vestes et leurs blouses et de quitter l'usine avec des cris de joie: ils allaient faire les Rois, et ces mots étaient pour eux pleins de promesses.

**II. — SOUS LES CHÊNES.**

Quelques mots sur Auguste Fleury et sa famille sont ici nécessaires, pour l'intelligence du récit qui va suivre.

Auguste Fleury était le septième enfant d'une pauvre femme de la commune de Sainte-Marthe, restée veuve à cinquante ans, avec huit enfants: six garçons et deux filles.

Les cinq garçons premiers nés étaient en service chez des cultivateurs du voisinage. La fille aînée, nommée Ismérie, était mariée dans le pays.

Auguste, sixième garçon, travaillait aux forges; et Marthe, âgée de treize ans, s'occupait avec sa

nouvelle, et les protestations qu'elle provoque dans la plupart des journaux américains sont assez énergiques et assez unanimes pour justifier nos doutes.

« Non ! une pareille nouvelle n'est pas possible ; la capitulation du général sécessionniste le défend contre l'aveugle réaction des colères officielles. »

Les dépêches de New York nous annoncent que le général Sherman a publié un ordre du jour recommandant aux soldats de reprendre leurs travaux pacifiques et de ne pas chercher à l'étranger des aventures qui les conduiraient à la déception et à la mort.

Les journaux de New-York annoncent que M. Seward est presque entièrement remis de ses blessures. L'honorable secrétaire d'Etat a contre-signé les deux proclamations présidentielles, relatives l'une à l'amnistie et l'autre à la reconstitution de la Caroline du Nord.

Nous empruntons les lignes suivantes à une correspondance de l'Union de l'Ouest :

Paris, 12 juin 1865.

On annonçait depuis quelque temps une brochure de M. Veillot en réponse à celle de M. le duc de Persigny. Cette brochure a paru ce matin.

L'auteur s'élève avec une grande énergie contre ce que l'honorable membre du conseil privé a dit dans sa lettre à M. Troplong d'une camarilla puissante qui, à Rome, dominait tout : le Pape, les cardinaux, les congrégations. Personne d'un peu bien informé ne contestera à cet égard le bien-fondé des réclamations de M. Veillot, car ce n'est un mystère pour aucun de ceux qui sont un peu au courant des affaires de Rome que nul n'a réellement d'influence sur Pie IX. Pour ne citer qu'un seul exemple, c'est contre la manière de voir de son entourage que Sa Sainteté a écrit à Victor-Emmanuel et provoqué la mission de M. Vegezzi. Et réciproquement, certaines transactions qui eussent été volontiers consenties par tel personnage très-considérable de la cour pontificale, n'ont pu prévaloir contre la volonté très-arrêtée du Souverain-Pontife. Voilà le vrai.

Je ferme cette parenthèse qui ne me paraît pas inutile après tout ce qui a été dit et écrit, et je continue.

Un aperçu historique très-rapide et très-coloré conduit M. Veillot de l'avènement de Pie IX à l'époque tout-à-fait contemporaine. Il poursuit en ces termes.

« Je crois volontiers que le Piémont n'aspire plus à Rome, je crois même qu'il ne s'est jamais proposé de pousser jusque là. Maître de Milan, de Naples, de Florence et de Bologne, pouvant espérer Venise, ou par conquête ou par marché, assez puissant pour obtenir la

paix s'il craint de risquer la bataille, le Piémont, qu'on me passe le mot, tient son affaire. Il n'a pas besoin de Rome. Elle est suffisamment dans sa main. Quand même le Saint-Père posséderait toutes ses provinces, que pourrait-il contre le possesseur unique de l'Italie ? Rome serait donc périlleuse à prendre davantage, onéreuse à garder plus directement... Telles sont les préoccupations des hommes d'Etat italiens, piémontais d'origine ou attachés à la fortune du Piémont. Elles les écartent de Rome. Ils ont peur de Rome pour l'Italie, peut-être pour eux mêmes. Eux aussi, tiennent leur affaire. Les événements en ont éclairé quelques-uns; ils en ont enrichi davantage et ceux là sont convertis. Tel a juré, avant de quitter Turin d'aller bientôt à Rome et crie encore Rome ou la mort ! qui votera demain pour demeurer à Florence et souhaiter d'y mourir en paix et muni des sacrements.

« Le Piémont, agrandi de l'Italie, ne voit qu'un moyen de se consolider, c'est de se régulariser, et il y est résolu... Ce qui devient manifeste après la Convention du 15 septembre, est avoué par la négociation entamée pour remplir les sièges épiscopaux. On dit que le gouvernement de Florence, sur la liste longue, hélas ! qu'il présente, s'est abstenu d'inscrire aucun de ses amis. Je ne crains pas d'ajouter que si Garibaldi, tué politiquement à Aspromonte, pouvait aujourd'hui tenter le moindre effort militaire pour s'épargner l'humiliation d'avoir un évêque, il courrait grand risque d'être fusillé plus haut que le talon.

« Mais parce que Garibaldi et illustresses escouades sont retombés sous la surveillance de la police, la révolution n'est pas désarmée... Or la révolution se soucie peu de Milan, de Naples, de Bologne, de Venise; elle veut Rome... Avec Rome elle a tout, sans Rome, elle n'a rien. Rome ou la mort ! Toute la révolution est dans ce cri, pathétiquement stupide. Qu'importe à la révolution un royaume et un roi d'Italie, s'il y reste une Eglise et un Pape ? »

M. Veillot examine ici la solution proposée par M. le duc de Persigny, et il n'y voit autre chose que le programme de 1849 avec les aggravations que n'eût pas manqué d'y apporter le temps : spoliation définitive des provinces, sécularisation absolue, dépossession totale.

Voici textuellement la conclusion du célèbre publiciste :

« L'on me demande peut-être une conclusion. Nous autres catholiques, nous n'avons point à conclure, nous attendons... Je ne conclus point; je proteste seulement que l'Italie idéale de M. Havin et de M. le duc de Persigny serait l'œuvre inaugurale d'une très-basse et mauvaise époque du monde.

« Mais, s'il faut dire mon avis sur ce qui arrivera demain, je crois que le gouvernement de Florence, écartant les vues de M. le duc de Persigny et celles de M. Havin, suppliera très-

qu'on fasse le fer.

Notre jeune forgeron priait alors un de ses compagnons ouvrier de jour et, comme lui, habitant Sainte-Marthe, de passer par la maison de sa mère et de frapper au carreau donnant sur la rue...

Ce pays savait ce que cela voulait dire, passait devant la maison et frappait au carreau dé-izné.

Le carreau s'ouvrait tout de suite, parfois au bout de cinq minutes, car il pouvait arriver qu'on fût couché à la maison... Une petite tête blonde, tout en-oumeillée, coiffée de travers, les cheveux flottant sur les épaules, apparaissait alors à votre vue.

L'homme qui avait frappé disait :

— C'est toi, Marthe ?

— Oui, maître Simon, répondait une voix fraîche et pure.

— Tu vas aller porter à souper à ton frère Auguste.

— Oui, maître Simon. Merci !

Le carreau se refermait et, un instant après, une petite fille portant une carnassière sur son dos et armée d'un long bâton, sortait de la maison de la veuve et s'élançait dans la direction des Vieux Conches. Il y avait une lieue de forêt à traverser et souvent la nuit était obscure et pleine de voix sinistres.

humblement S. M. l'Empereur Napoléon III de garder encore quelques temps, un temps indéterminé, Rome et le petit territoire qu'on a laissé autour. Je crois que ce vœu sera écouté; je crois que ce statu quo paraîtra généralement le moindre mal; je crois que M. le duc de Persigny en jugera comme moi, et que M. Havin n'en dira que ce que l'on croira bon qu'il en dise.

« Je crois aussi que ce siècle conjuré contre l'Eglise de Jésus-Christ ne laissera rien à la postérité de si grand, de si calme et de si fort, que la figure de Pie IX, prêtre de Jésus-Christ. »

Cette brochure est datée de Paris, vigile de la Pentecôte, 1865, et intitulée le *Guépier italien*.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

L'Empereur, sur la proposition du ministre de la guerre, dit le *Moniteur de l'Armée*, a décidé que la médaille du Mexique serait accordée, non-seulement aux militaires débarqués à la Vera-Cruz avant le 31 décembre 1865, mais en outre à tous ceux qui ont fait partie du corps expéditionnaire, quelle que soit la date de leur arrivée au Mexique, à l'exception toutefois des militaires qui par leur conduite seraient, reconnus indignes de porter ce signe commémoratif.

— On lit dans la *Presse* :

« Samedi, dans l'après-midi, un accident est arrivé au prince Napoléon. Il se promenait aux Champs-Élysées, dans une voiture à l'américaine, quand, au rond point de l'Hippodrome, son cheval s'est emporté; le prince a été précipité de sa voiture, qui lui a passé sur les jambes. Fort heureusement, il n'a eu que de légères contusions, et il s'est fait reconduire à Meudon. »

Nous sommes heureux d'apprendre que cet accident n'a aucune espèce de gravité.

— On a annoncé qu'un général de l'armée d'Afrique avait été tué en duel.

Cette nouvelle s'est malheureusement confirmée. Le général Deligny, commandant la division d'Oran, a succombé des suites de blessures reçues dans une rencontre avec le général Legrand, commandant la même subdivision militaire.

La mort du général Deligny laissera d'unanimes regrets dans l'armée d'Afrique, dont il était une des illustrations les plus jeunes, les plus marquantes à la fois.

Voici, d'après un correspondant de l'Union de l'Ouest, ce qui a donné lieu à cette rencontre :

« Le général Deligny commandait la division de Constantine et avait sous ses ordres le général Legrand, qui n'est que général de brigade. Ce dernier ayant été nommé commandeur de la Légion-d'Honneur par la seule initiative de l'Empereur et en dehors des propo-

sitions de son chef immédiat, le général Deligny s'en serait, dit-on, vivement ému, point de prononcer quelques paroles absolument inacceptables pour le général Legrand. De là, paraît-il, la rencontre de ces deux officiers généraux, qui avait dû être préalablement autorisée, vu la différence de leurs grades, par le maréchal, duc de Magenta, gouverneur-général de l'Algérie. »

— Nous apprenons que, par une décision notifiée au directeur du journal l'Europe, la feuille, dont le gouvernement avait interdit l'entrée en France, est de nouveau autorisée à circuler librement dans l'Empire.

— Les citoyens des États-Unis, actuellement à Mexico, ont adopté les résolutions suivantes :

« C'est avec des sentiments mêlés de douleur et d'horreur que nous avons appris l'assassinat du président Lincoln, ainsi que de son secrétaire et de son sous-secrétaire.

« Le souvenir des vertus privées, des talents éminents et de l'infatigable dévouement au bien-être de leur pays, déployés par le feu président et par le secrétaire Seward, fera de leur triste sort par tout véritable Américain, quelque couleur politique qu'il appartienne.

« Nous sympathisons profondément avec les familles des illustres défunts dans la perte qu'elles ont éprouvée et qui nous frappe avec elles.

Copie de ces résolutions a été envoyée au secrétaire d'Etat des États-Unis et aux familles des victimes de l'attentat du 14 avril.

— On parle beaucoup d'une découverte qu'on expérimente en ce moment à Versailles. Il ne s'agirait de rien moins que de remplacer la ferrure actuelle des chevaux par l'application, sous le sabot, d'une composition qui serait presque aussi résistante que le fer ordinaire, coûterait 75 p. 100 meilleur marché, et ne blesserait jamais le cheval.

— Les orages qui se succèdent sur tous les points de la France, dit le *Sport*, confirment tout à la fois et démentent les prédictions météorologiques faites par des Nostradamus qui ne sont pas d'accord entre eux. La plupart avaient annoncé un temps superbe pour la fin de mai !

En général, rien n'est plus décevant que ces prédictions. Il n'est pas même jusqu'aux instruments de physique météorologique qui n'offrent de l'incertitude dans leurs indications très-consultées cependant. L'hygromètre par exemple, est un véritable fantaisiste par excellence, et le baromètre autorisé, au lieu de donner tantôt des sécurités et tantôt des effrois qui ne se réalisent pas toujours. Nos pères s'en rapportaient à des signes d'une poésie charmante. Revenons-y. Il faut bien vouloir vous savoir, par une cause ou par une autre, si ce temps qui vous sourit se maintiendra. Eh bien ! n'allez pas à votre baromètre, car il pourra bien vous dire le temps qu'il

mère des soins du ménage.

Ismerie avait épousé un ouvrier mineur de Sainte-Marthe, sage et laborieux, qui avait pour occupation d'extraire du minerai de fer pour les hauts-fourneaux des Vieux Conches.

De ce mariage étaient nées trois petites filles : Aglaé, Suzanne et Pulchérie, qui comptaient alors vingt-deux ans et demi, à elles trois : la première, onze ans; la seconde, neuf ans; la troisième, deux ans et demi.

Auguste exerçait, depuis cinq ans, l'état de forgeron; c'est là un rude métier, ainsi qu'on peut en juger par l'aperçu que nous avons donné de l'industrie métallurgique. Cette profession était rendue plus pénible encore par la nécessité d'un travail de nuit, pour les ouvriers les plus habiles, à la tête desquels se trouvait Auguste, chargé de l'opération du moulage. Ce jeune homme habitait Sainte-Marthe, avec sa mère et sa jeune sœur. Il se rendait aux forges, vers onze heures du matin, commençait sa journée à midi, pour l'achever à minuit, parfois à quatre heures du matin. Il emportait avec lui la nourriture nécessaire pour son dîner et son souper; mais souvent il se trouvait à court d'aliments, car on a bon appétit à vingt-deux ans, surtout lors-

Le bruit des pas de la petite fille se perdait bientôt au loin; puis, tout-à-coup, le silence était troublé par le chant suivant, — ronde enfantine, si chère à ceux qui l'ont dansée dans leurs jeunes années :

Nous n'irons plus au bois ;  
Les lauriers sont coupés  
La belle que voilà  
Ira les ramasser...  
J'entends le tambour qui bat  
Et l'amour qui m'appelle...  
Chantons, dan-on !  
Embrassez la plus belle.

C'était Marthe Fleury, qui allait porter à souper à son frère Auguste le forgeron et qui chantait, non pour se rassurer, la douce enfant, car elle était brave et eût affronté, sans crainte, les plus grands dangers, mais pour égayer sa route et la lui faire trouver moins longue, — peut-être aussi pour forcer ses yeux à lutter contre le sommeil.

Ces courses nocturnes à travers les grands bois, avaient failli lui coûter la vie : une nuit que l'obscurité était complète dans la forêt, elle s'était écartée de son chemin et était tombée dans une mare, où nombre de personnes avaient péri; un moment, elle eut de l'eau jusqu'aux aisselles; un pas de plus, et

c'en était fait de la jeune enfant; mais, grâce à sa présence d'esprit, elle se retint à temps et fut assez heureuse pour regagner la berge de la mare.

Elle était alors à peu de distance de sa maison et eût pu, di-sons mieux, eût dû, revenir auprès de sa mère, au moins pour changer d'habits; mais elle pensa que cela demanderait trop de temps, que son frère attendait son souper et, ne la voyant pas arriver à l'heure accoutumée, pourrait douter de son attachement pour lui, et la digne enfant continua allègrement sa route.

— Bah ! se dit elle, je me sécherai au feu des forges... Ça ne sera rien !

Elle se secha et ce ne fut rien; seulement, il lui avait de quoi détruire pour toujours la plus robuste santé... Mais, si le dévouement calculait, il ne serait pas l'une des plus belles vertus humaines.

Auguste Fleury, avons-nous dit, avait vingt deux ans; c'est l'âge de se choisir une compagne, de se tablir, de fonder enfin une famille. Auguste avait fait cette réflexion depuis plus d'un an, et était décidé à se marier. Sa résolution n'entra pas à cet égard, il avait cherché à la mettre à exécution et s'était mis à suivre les fêtes des villages voisins, dans le but d'y rencontrer celle que le ciel lui destinait. Son cœur

fait hier, celui qui règne à l'instant même et encore ! mais à coup sûr il éprouvera quelque embarras à vous dire le temps qu'il fera demain ou quelques heures après. Plusieurs causes peuvent déterminer des effets identiques sur le mercure.

Au contraire, « si le soleil se lève clair ou si les nuages qui l'enveloppent se dirigent vers l'ouest, si le soleil se couche au milieu de nuages, si les taches de la lune sont bien visibles lorsqu'elle est dans son plein, si ses cornes sont nettes et pointues, le quatrième jour, soyez sûr qu'il fera beau temps jusqu'à la pleine lune. L'oracle est infallible. »

Si après la pluie, les brouillards se dissipent et semblent descendre; si, après le coucher ou avant le lever du soleil, il s'élève un brouillard blanchâtre, c'est signe de chaleur et de beau temps. Si le ciel est pommelé, il fera beau, mais seulement pour la durée du jour où il se montre ainsi.

Si les milans, les butors volent en criant, il fera beau; de même quand les hirondelles volent haut, et que les tourterelles roucoulent lentement. Quand le beau temps est certain, le rouge-gorge monte dans les airs et chante; les roitelets chantent le matin de neuf à dix heures, et l'après-midi de quatre à cinq. Les cousins et les mouches jouent dans les airs après le coucher du soleil; les frêlons, les guêpes paraissent le matin en grand nombre, les araignées se montrent sur les plantes et filent tranquillement en étendant beaucoup leurs rets.

Tous ces indices ne sont guère à la disposition de l'habitant de Paris, mais ils sont d'apropos à l'ouverture de la saison des campagnes et peuvent intéresser le touriste qui n'a pas même la possibilité, dans sa vie de déplacement, de consulter le baromètre, compagnon sédentaire des cabinets de travail et des bourgeois salles à manger; à moins d'être un Saussure, on ne porte pas de baromètre en voyage.

Les pronostics de pluie, d'orage et de vent sont plus nombreux encore que ceux du beau temps et plus faciles à constater.

## Chronique Locale.

Mardi matin, sur les 11 heures, le feu s'est déclaré, rue Daillé, dans une chambre au second étage d'un corps de bâtiment occupé par M. Pallu, pâtissier. Cette pièce contenait des matières essentiellement combustibles, amandes en coques, copeaux de menuisier, rognures de papier pour emballage, aussi les flammes se projetaient-elles au loin par la fenêtre et menaçaient de porter l'incendie dans le grenier situé au-dessus, rempli de foin, de paille et de bois.

Grâce à la promptitude des secours, au zèle et à l'activité des pompiers, dirigés par leur capitaine M. Joly-Leterme, tout danger a été

fait pris à la première assemblée où il se rendit, et qui avait lieu en la commune de Fidelaire, pauvre commune, peuplée de bûcherons et de sabotiers et où, par conséquent, l'argent se fait rare; mais Auguste demandait de l'honneur et non une dot, et peu lui importait que la commune où il s'adressait ne fût habitée que par de pauvres familles. Il se sentait dans le cœur assez d'amour, et dans les bras assez de force pour nourrir une femme et des enfants. Que lui fallait-il de plus, pour entrer en ménage ?...

La maladie pouvait venir et le travail manquer, c'est vrai; mais il croyait en Dieu et se reposait sur sa Providence pour lui aider à lutter contre les assauts imprévus de la vie, et c'était là une noble confiance, une pensée humaine dans la plus noble acception du mot, car, sans espoir en Dieu, toute énergie s'éteint et disparaît, et bientôt l'homme cesse de compter dans la vie morale, s'il continue encore à vivre de la vie physique.

(La suite au prochain numéro.)

promptement conjuré. En moins d'un quart d'heure deux pompes ont été mises en mouvement et ont maintenu le feu dans son foyer primitif.

Tout ce que contenait cette pièce a été perdu, ainsi que les boiseries; mais les planchers n'ont été que légèrement atteints par le feu. Les dégâts sont peu considérables. Du reste, grâce à la bonne organisation de notre compagnie de pompiers, les sinistres ne prennent jamais à Saumur de proportions fort graves; ils sont toujours arrêtés après quelques instants de lutte et de travail.

### CONCERT MILITAIRE.

#### MUSIQUE DE L'ECOLE IMPÉRIALE DE CAVALERIE.

Chef de musique : M. BRUCK.

Programme du jeudi 15 juin, de 7 à 8 heures.

- 1° Marche militaire.
- 2° Grande Polonaise.
- 3° Le Domino noir (ouverture).
- 4° Nabuchodonosor (duo).
- 5° La Babilarde (polka).
- 6° Victoria (walse).

L'exposition régionale de Niort a été close par la distribution des récompenses aux exposants.

Nous avons trouvé, parmi les lauréats, le nom de M. Couzineau, de Saumur, qui a obtenu une médaille de bronze pour ses vins blancs.

### ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens au surnumérariat des postes auront lieu le 10 août prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens, devront se présenter sans délai devant le directeur chef du service des postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin. Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Variétés.

La France tient à ses forêts; elle sait la valeur de cet inappréciable domaine et elle redoute tout ce qui pourrait le diminuer. Elle a raison; il faut des siècles pour faire des chênes, et les grands bois sont la salubrité du pays, l'une des défenses de son territoire, l'instrument de sa puissance navale, la ressource de son trésor.

Mais ce n'est pas tout que d'aimer les futaies, d'en connaître le prix, de vouloir résolument et patriotiquement les conserver; il faut les conduire et les améliorer avec une intelligence active et féconde.

On est assez généralement d'accord, à ce propos, sur les plantations, sur les aménagements, sur les essences. Là où tout semble en question, c'est ce que j'appellerai, — moi, indigne et profane, — la direction, l'éducation de l'arbre. Je crains fort que cette « éducation » n'ait été jusqu'ici infiniment trop négligée; de là des pertes immenses; de là cette faiblesse de produits qui alarme le commerce et la marine. Et pourtant, quoique très-insuffisants, les bois ne manquent pas absolument; mais ils ne rendent point à beaucoup près ce qu'ils promettent.

Pourquoi? Parce que leur culture est presque abandonnée.

On va se récrier peut-être: la culture des arbres forestiers, dira-t-on, est-elle possible? A quoi servirait-elle? La nature, la bonne nature, ne fait-elle pas nos affaires toute seule et mieux que nous?

Pardonnez-moi un peu de morale: sur cette terre, patrimoine nourricier de l'homme, mais en révolte contre lui, rien n'arrive au développement, au profit véritable sans soin et sans labeur; tout doit être « enfanté dans la peine » et gagné « à la sueur du front. » L'arbre ne fait pas plus exception à cette loi que l'animal; il doit être conduit, veillé, dirigé: je repète le mot, il lui faut son « éducation » particulière.

On n'en doute pas pour les arbres à fruits; on parvient presque à des prodiges par les méthodes de taille, de régime, etc. J'oserai ajouter qu'on risque d'aller jusqu'à l'abus.

Par contre, rien d'abandonné comme l'éducation de l'arbre forestier. Et même je me permettrai volontiers de dire: Heureux les abandonnés! Car ils n'ont à souffrir que les maux de nature. Le fléau des autres est une culture vicieuse.

Or, de cette culture, la pire des fautes, c'est le système « d'élagage » presque partout employé; et l'élagage pour les arbres des forêts, c'est pour ainsi dire toute l'éducation, toute la vie.

La sève qui monte de la terre par le tronc et les branches va chercher dans l'air par les feuilles l'aliment et la force, et elle redescend communiquer à l'arbre cet aliment transformé. Combien n'importe-t-il donc pas de traiter ces branches, canaux de la circulation, de manière à faciliter la croissance et la santé, et d'éviter l'affaiblissement et le dépérissement!

Tout arbre de haut jet a son type, sa perfection, tant sous le rapport de la beauté que sous le rapport du produit et de l'emploi futur. Ne faut-il pas tendre par tous les moyens possibles à rapprocher chaque individu de ce type, à l'amener à cette perfection?

C'est l'affaire de « l'élagage » intelligent. L'élagage vicieux, joint à l'abandon, perd plus du dixième de nos bois; l'élagage judicieux peut quadrupler leur valeur et leur produit.

Quel est donc le meilleur mode d'élagage? Telle est la question que s'est posée et qu'a résolue, après des études soutenues et plus de vingt années de pratique et d'expérience, un de ces hommes qui ont la noble ambition de servir leur pays même en dehors du manie-ment des affaires publiques.

Frappé des avantages de la méthode si heureusement préconisée par le vicomte de Courval et appliquée avec tant de succès par cet habile sylviculteur, M. le comte Amédée Des Cars a eu l'excellente pensée de réduire en un manuel court, substantiel, éminemment pratique jusque dans ses moindres détails, les principes et la mise en œuvre de l'élagage raisonné et fécond (1).

Il est impossible d'être plus clair, plus simple et plus décisif que ce petit traité. Les vices des systèmes ou de l'absence de système, sont démontrés sans amertume, sans récrimination, mais avec la force irrécusable du savoir et de l'évidence. Pas une assertion qui ne s'appuie sur un dessin fait d'après nature et par une main délicate et habile, mais d'une exactitude scrupuleusement impitoyable. D'ailleurs, M. Des Cars a par devers lui les « pièces » justificatives; et c'est une espèce de musée clinique de la chirurgie forestière que la collection des « morceaux » qu'il présente à quiconque veut s'instruire, et qui prouvent au plus ignorant ou au plus rebelle le mal produit et le remède opéré.

M. A. Des Cars examine l'arbre en ses quatre âges: « baliveau » jusqu'à quarante ans environ; « moderne » de quarante à quatre-vingts ans; « ancien » de quatre-vingts à cent cinquante ans; « vieille écorce » au-dessus de cette durée. Il déduit les conditions de direction, d'aspect, de forme qu'à chaque âge l'arbre doit posséder, et il énumère les moyens faciles et sûrs pour lui procurer ces conditions.

A ce propos, il convient d'appeler l'attention sur un instrument excessivement simple et de l'usage le plus aisé, que M. Des Cars a imaginé, qu'il nomme « dendroscope », et qui permet de voir d'un seul coup d'œil quelles sont les principales opérations à pratiquer pour ramener l'arbre à son type.

Ce type étant connu, arrive la grande question de l'élagage. Tout est prévu et indiqué,

(1) *L'Élagage des Arbres*, traité pratique de l'art de diriger les arbres forestiers et d'alignement, à l'usage des propriétaires, régisseurs, gardes particuliers, administrateurs des forêts, ingénieurs, agents voyers, des élagueurs de profession, par le comte A. Des Cars. Un volume in-32, cartonné, illustré de 72 gravures et avec *Dendroscope*. Prix: 1 fr. (envoi franco). J. Rothchild, éditeur, 43, rue Saint-André-des-Arts, à Paris.

depuis la nature des branches sur lesquelles il doit porter, jusqu'aux instruments qu'il s'agit d'employer et à la manière de les employer, serpes, échelles, etc., jusqu'au prix de revient de chaque opération.

La principale loi de l'élagage, c'est qu'il soit exécuté « rez-tronc » et que la plaie soit recouverte d'une couche de coaltar. La coupe au ras du tronc et l'application du coaltar permettent à la plaie de se refermer rapidement. Il n'y a plus de trous ni de carie produits par les « chicots » qui pourrissent et ouvrent la voie béante aux éléments de destruction. Pour se convaincre, il suffit de regarder les dessins et de lire les explications du manuel de M. Des Cars: la démonstration est sans réplique. Là est, selon nous, le mérite supérieur de ce petit traité, et le suffrage du savant professeur du Jardin des Plantes, de M. Decaisne, membre de l'Institut, le proclame assez haut.

Le traité de l'élagage ne se borne pas aux grandes futaies; il s'étend aux arbres d'alignement, à ceux qui entourent les habitations, aux taillis à transformer en futaies, aux arbres résineux, aux plantations des routes, des canaux, des promenades, aux arbres plantés dans les champs et les cultures, aux haies vives enfin. Le jardin du pauvre, l'ombrage de la chaumière sont aussi précieux à l'auteur que le parc du riche ou la forêt de l'État.

Son but, « c'est d'encourager tous les propriétaires de bois, du plus grand au plus petit, à augmenter sensiblement leur capital et leur revenu; » c'est de diminuer le déficit dont souffre notre pays, de multiplier sa production, de le mettre en état de répondre aux besoins de l'industrie et de la marine, et de rendre à l'agriculture française un des plus enviables services qu'elle puisse recevoir.

A notre humble sens, M. Des Cars y a parfaitement réussi. Il soumet son travail aux comices et aux sociétés agricoles; nous le recommandons à tous les propriétaires, à tous les administrateurs, à tous les gardes, à tous les élagueurs. Le rendant accessible à chacun par la modicité de son prix, M. Des Cars a voulu que ce fût affaire de dévouement et de propagande. Ce petit manuel, d'un format portatif, est facile à lire et à comprendre: il ne demande qu'à être suivi à la lettre, et il doit être le compagnon inséparable et le guide permanent de quiconque s'intéresse aux beaux arbres, cet ornement, ce charme, cette richesse de la terre.

Félicitons donc l'auteur; et, ce qui lui sera la plus agréable récompense, écoutons-le, imitons-le et pratiquons ses leçons.

HENRI DE RIANCEY.

## Dernières Nouvelles.

On assure que dans la dernière réunion des ministres, qui a eu lieu lundi aux Tuileries, l'Empereur a remercié très-cordialement chacun des membres du cabinet du concours qu'ils ont prêté à l'Impératrice pendant son absence.

Turin, 15 juin. — Le journal *Il conte* *Ca-vour* signale l'arrivée à Turin d'un agent de Juarez, qui vient ouvrir des enrôlements parmi les officiers et soldats garibaldiens pour le Mexique. On assure que les chefs du parti d'action ont repoussé ses offres.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

M<sup>me</sup> GAULTIER-BRIÈRE a l'honneur de faire savoir qu'elle ouvre un externat, pour les jeunes filles, rue de Bordeaux, n° 9, à Saumur.

La maison, située dans un des plus beaux quartiers de la ville, offre tous les avantages désirables, sous le rapport de la salubrité, du confortable et de l'agrément.

Les enfants qui seront confiés à M<sup>me</sup> Gaultier, recevront de sa part les soins les plus assidus, sous le rapport de l'instruction et de l'éducation, et trouveront près d'elle toutes les sollicitudes de la mère de famille.

M<sup>me</sup> Gaultier-Brière recevra également des pensionnaires. (260)

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ABONNEMENTS.**

Un an. Six mois.  
 PARIS, 15 fr. 8 fr.  
 DÉPART., }  
 CORSE, } 18 fr. 10 fr.  
 ALGÉRIE, }  
 ÉTRANGER, selon le tarif postal.

11<sup>e</sup> année. — DEUX numéros par mois AU LIEU D'UN, sans augmentation de prix.

**BUREAUX A PARIS,**  
 Rue Sainte-Anne, 64.

# LA FRANCE ÉLÉGANTE

**JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.**

Envoyer franco au Directeur un bon de poste sur Paris, ou s'adresser aux Libraires ou aux Messageries.

La FRANCE ÉLÉGANTE, voulant justifier par tous les sacrifices en son pouvoir la place qu'elle a su prendre au premier rang des publications du même genre, vient d'inaugurer sa onzième année d'existence par la réalisation d'améliorations dont l'importance ne peut manquer de lui valoir un grand nombre de sympathies nouvelles. — Rencœurant à toutes ces primes plus ou moins trompeuses, à l'aide desquelles le public a été trop souvent dupé, la FRANCE ÉLÉGANTE a trouvé, dans son succès européen, le secret de paraître deux fois par mois au lieu d'une, et non-seulement de doubler, par le seul fait de sa périodicité plus fréquente, le nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La FRANCE ÉLÉGANTE publie dans le courant de chaque année : — 1<sup>o</sup> 24 numéros, format grand in-8<sup>o</sup>, édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur ; — 2<sup>o</sup> 28 à 30 gravures de modes inédites, coloriées et dessinées par M<sup>me</sup> Héloïse LELOIR ;

— 3<sup>o</sup> 12 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre ; — 4<sup>o</sup> 12 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants ; — 5<sup>o</sup> 4 à 6 planches de tapisseries coloriées ou dessins pour crochet, fillet de tricot ; — 7<sup>o</sup> Plusieurs morceaux de musique, de chant et de piano ; — et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffira de citer les noms qui figurent dans ses colonnes pour nous dispenser de tout éloge.

Parmi les écrivains les plus aimés du public, citons au hasard : MÉRY, PAUL FÉVAL, PIERRE ZACCONE, JULES SANDEAU, ALFRED DES ESSARTS, PONSON DU TERRAIL, ÉTIENNE ENAULT, JULES KERGMARD, ELIE BERTHET, M<sup>me</sup> ANAÏS SÉGALAS, COMTESSE DASH, CLÉRENCE ROBERT, ETC., ETC.

On peut donc affirmer sans exagération qu'il n'est pas de recueil qui puisse offrir de pareils avantages à ses abonnés.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

Étude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**  
 Après décès.

Le vendredi 16 juin 1865, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé M. Garreau, employé d'administration à l'École impériale à Saumur, rue de Nantilly, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, draps, serviettes, nappes, essuie-mains, effets bourgeois et effets militaires, épée, fusil double, encoignure et table marquées, armoire, tables, chaises, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
 A l'amiable,

**UNE PETITE PROPRIÉTÉ**

Située à la Pierre-Couverte (commune de Bagneux),

Consistant en une maison composée de deux chambres à feu et deux cabinets, grenier au-dessus, petite écurie, jardin et vigne, le tout contenant ensemble 16 ares 50 centiares, joignant des deux côtés Normand, et par devant la route du Pont-Fou-chard à Munet.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, ou à M. ROUJOUX, rue Saint-Nicolas.

Étude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
 A l'amiable,

**L'ILE-MARIE OU ILE-GAUTIER**

Située vis-à-vis le bourg des Tuffeaux,

Contenant quatre hectares.

Toutes facilités seront accordées pour le paiement du prix.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (265)

Étude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

1<sup>o</sup> Deux hectares quarante deux ares de PRÉ, au chemin Charnier, commune de Saint-Florent ;

2<sup>o</sup> Un CLOS DE VIGNE de 88 ares, au Vau-Langlais, commune de Saint-Florent ;

3<sup>o</sup> Et UNE MAISON, à Saumur, rue des Potiers.

S'adresser, pour traiter, au notaire. (257)

Étude de M<sup>e</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

**A VENDRE**  
 PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère dudit M<sup>e</sup> Paul TAUREAU,

Le dimanche 9 juillet 1865, à midi,

1<sup>o</sup> UNE RENTE foncière et perpétuelle de 28 hectolitres 80 litres de blé froment, due par divers, et payable chaque année le 8 septembre ;

2<sup>o</sup> Et une RENTE foncière et perpétuelle de 29 francs en argent, payable chaque année le 1<sup>er</sup> novembre.

Une seule enchère adjugera.

S'adresser, pour tous les renseignements, audit M<sup>e</sup> Paul TAUREAU, dépositaire des titres de propriété.

**A VENDRE**

OU A LOUER  
 Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance de suite,

**GRANDE ET BELLE MAISON DE COMMERCE,**

Anciennement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

**AVIS**

M. E. GAURON jeune à l'honneur de prévenir les Educateurs de vers-à-soie, qu'il est acheteur des cocons pour filature; il se basera sur les prix de la Chambre de Commerce de Tours. (25 9)

M. BUSSON, greffier du tribunal de commerce de Saumur, DEMANDE UN COMMIS âgé de plus de 25 ans.

**ETABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES**

Saison ouverte du 15 JUIN au 1<sup>er</sup> OCTOBRE de JOANNETTE Grand Hôtel. BAINS ET DOUCHES. Établissement hydrothérapique.

Appartement et Pension à 7 et 5 fr. par jour.

EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines, LIMPIDITÉ GARANTIE.

LIMONADES ferro-alcalines et alcalines.

Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SPA, et les alcalines celles de SELTZ.

S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale de JOANNETTE, commune de MARTIGNE-BRIAND.

Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de l'administration sur l'étiquette.

Dépositaire à Saumur : M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

**A CEDER**

UN MAGASIN D'ÉPICERIE, bien achalandé, dans un quartier très-favorable à ce commerce, à Saumur. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour le 15 octobre 1865,

**UNE MAISON**

Rue Cendrière, n<sup>o</sup> 10, avec écurie, remise, cour, pompe, caves, etc.

S'adresser à M. GIRAULT, pharmacien, rue Royale, Saumur. (190)

**A LOUER**

APPARTEMENT complet au 1<sup>er</sup> étage, rue de la Tonnelles.

S'adresser à M. NAY-CHATILLON.

**A LOUER**

Pour le 24 juin 1865,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n<sup>o</sup> 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine ; petite cour avec latrines; au 1<sup>er</sup> étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2<sup>e</sup> étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n<sup>o</sup> 8.

**A CEDER**

Pour la Toussaint 1865, ou la Saint-Jean 1866,

**UNE AUBERGE**

Située au Chapeau,

Commune de Saint-Lambert,

Avec une belle clientèle, jeu de boule, billard, écurie, 4 chambres à coucher, etc.

S'adresser à M. POIRIER, propriétaire. (264)

M. BINSSE, huissier à Saumur, demande un PETIT CLERC. (268)

# LE ROMAN

UN AN : JOURNAL LITTÉRAIRE UN AN :  
 Paris, 3 fr. ILLUSTRE DE BELLES GRAVURES SUR BOIS Départ. 4 fr.  
 Un numéro tous les mercredis. — 8 pages grand in-4<sup>o</sup>.

Ce recueil est arrivé à la cinquième année de sa publication ; il compte plus de dix mille abonnés. Ses collaborateurs actuels sont : MM. Gustave Aimard, Elie Berthet, Eugène Berthoud, Louis Desnoyers, Paul Féval, Emmanuel Gonzalès, Léon Gozlan, Louis Ulbach, de La Landelle, Louis Lurine, Michel Masson, Adrien Paul, Ponson du Terrail, Charles Vincent, Pierre Zaccone, etc., etc. ; et cette liste, déjà si riche, s'augmente tous les jours de quelques nouveaux noms.

Les principaux ouvrages déjà publiés sont : les Mémoires d'un Ange et les Proscrits de Sicile, par Gonzalès ; Ne touchez pas à la Reine, par Michel Masson ; les Orphelins de la Saint-Barthélemy, par Ponson du Terrail ; un Saïrés mortel, par Eugène Berthoud ; la Ferme de l'Oseraie et les Oiseaux Sacrés, par Elie Berthet ; l'Homme aux cinq Louis d'or, par Louis Ulbach ; le Vicomte de Béziers et le Comte de Toulouse, par Frédéric Soulié ; le Mendiant noir, par Paul Féval ; les Nuits du Père-Lachaise, par Léon Gozlan ; Esclave et bon Seigneur, par Adrien Paul ; l'Assassinat de la rue Maubuée, par Pierre Zaccone, etc., etc.

Quatre volumes sont en vente. — Prix de chaque volume : 3 fr. — Par la poste : 4 fr.

Bureaux : à Paris, 5, rue du Pont-de-Lodi.

Envoyer un mandat sur la poste à l'ordre du directeur du ROMAN.

**RENDUS DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 13 JUIN.			BOURSE DU 14 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	67 25	»	»	67 40	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	95 90	»	40	95 62	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	455	»	»	452 50	»	2 50
Banque de France. . . . .	3650	»	15	3650	»	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1260	»	5	»	»	»
Crédit Foncier colonial. . . . .	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole. . . . .	651 25	»	1 25	»	»	»
Crédit industriel. . . . .	715	5	»	710	»	5
Crédit Mobilier. . . . .	758 75	»	5	757 50	»	1 25
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	887 50	»	11 25	900	12 50	»
Orléans (estampillé). . . . .	822 50	1 25	»	820	»	2 50
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1066 25	»	»	1067 50	1 25	»
Est. . . . .	501 25	»	2 50	502 50	1 25	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	843 75	»	1 25	843 75	»	»
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	500	»	2 50	575	»	15
Ouest. . . . .	527 50	1 25	»	526 25	»	1 25
C <sup>o</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1660	»	5	1657 50	»	2 50
Canal de Suez. . . . .	452 50	2 50	»	452 50	»	»
Transatlantiques. . . . .	496 25	»	»	»	»	»
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	66 62	»	08	66 60	»	02
Autrichiens. . . . .	425	»	1 25	423 75	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	493 75	»	1 25	492 50	»	1 25
Victor-Emmanuel. . . . .	308 75	»	1 25	311 25	2 50	»
Russes. . . . .	»	»	»	»	»	»
Romains. . . . .	256 25	»	8 75	260	3 75	»
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	475	»	15	480	5	»
Saragosse. . . . .	316 25	»	1 25	321 25	5	»
Séville-Xérès-Séville. . . . .	125	»	»	125	»	»
Portugais. . . . .	210	»	5	195	»	15

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	317	»	»	316 75	»	»
Orléans. . . . .	303 50	»	»	303 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	302	»	»	302 25	»	»
Ouest. . . . .	298 50	»	»	298 50	»	»
Midi. . . . .	297 75	»	»	295	»	»
Est. . . . .	295 75	»	»	296	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.